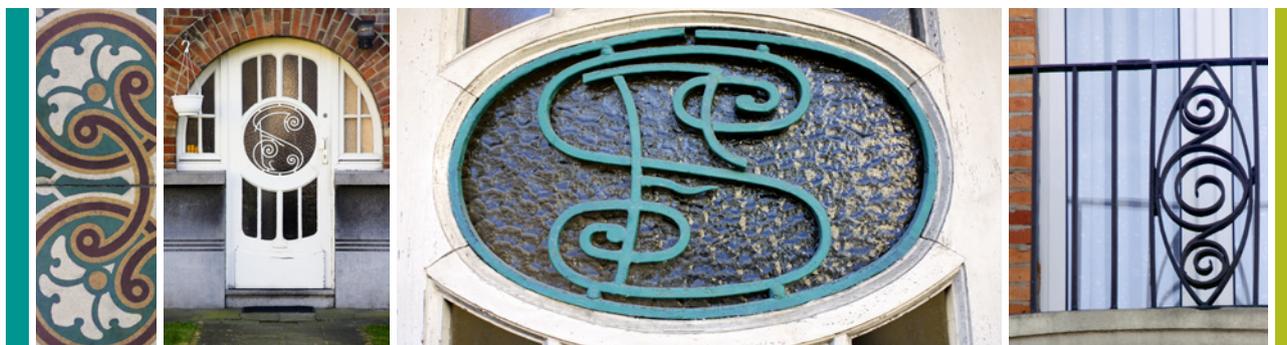


# fsh info

## Le journal d'information du Foyer Schaerbeekois

(FSH) **Foyer Schaerbeekois** / rue de la Consolation, 70 / B-1030 Bruxelles / T- 02 240 80 40 / F- 02 240 80 60 / foyerschaerbeekois@fsh.be  
**Permanences** / du lundi au vendredi matin de 7h30 - 12h / **Service technique** / T- 02 240 80 50 / **Service social** / T- 02 240 80 47 (57)



## Le Cocolo nouveau est arrivé :

**Les élections du Conseil Consultatif des Locataires du Foyer Schaerbeekois se sont déroulées le samedi 26 janvier 2013.**

Comme le prévoit la réglementation en la matière, le nouveau bureau du Cocolo s'est constitué fin mars.

### En voici la composition :

- § président: Mr Anas Begdouri Achkari
- § vice-président: Mr Mohamed Makhout
- § trésorier: Mr Mohamed Merzouk
- § secrétaire: Mr Mehdi Merzouk

Nous vous rappelons que les membres du Cocolo sont vos représentants et que deux d'entre eux siègent au Conseil d'Administration du Foyer Schaerbeekois, en l'occurrence Mmes Rachida Kachtiane et Assia El Mejdoubi.



### Votre Cocolo est compétent pour toutes les matières qui concernent :

- § la méthode de calcul des charges,
- § les programmes d'équipement collectifs,
- § les programmes d'animation culturelle, et sociale et d'information.

La première assemblée générale annuelle à laquelle sont invités tous les locataires du Foyer Schaerbeekois se tiendra d'ici fin juin. Vous serez invités par affichage dans les halls d'entrée, soyez attentifs !

### Pour les contacter :

T. 02 215 42 11  
 E. cocolo-1030@hotmail.com

### Permanences à Apollo 1 :

lundis de 14 h 30 à 16 h 30 et  
 mercredis de 15 h 30 à 17 h 30

### Permanences à Evenepoel 92 :

jeudis de 11 h 30 à 13 h 30 •

# « La chasse aux paraboles est ouverte » !



## Comme nous pouvons tous les constater, les paraboles sont de plus en plus nombreuses dans certains de nos complexes :

Le règlement d'ordre intérieur du Foyer Schaerbeekois prévoit clairement qu'il est interdit de fixer des paraboles sur les balcons, toitures ou façades. Pour illustrer cela nous avons créé un document reprenant ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas :

### La fixation de paraboles sur les murs, toitures, garde-corps ou rampardes des balcons est interdite.

Vous ne pouvez JAMAIS trouser, forer, percer les murs et toitures ni fixer des attaches sur du métal pour placer une antenne parabolique.

Vous pouvez uniquement poser une parabole mobile sur pied ou au sol sur votre balcon, qui ne dépasse pas de la hauteur de la balustrade sans trouser les murs ou châssis et en utilisant un raccordement par câble passe châssis. Tout autre mode d'installation sera sanctionné.

Le règlement communal interdit tout placement de parabole visible depuis la voie publique.

Cela veut dire que si votre balcon ou votre fenêtre est visible depuis la rue, vous devez placer votre parabole de manière à ce qu'elle ne soit pas visible par les passants.

Si vous n'avez pas de balcon, le seul mode de placement extérieur possible est de placer votre antenne sur un pied face à une

fenêtre, à l'intérieur de votre appartement et de sortir la parabole quand vous l'utilisez.

Si vous avez des questions sur la bonne manière de placer votre antenne parabolique **vous pouvez vous adresser à votre surveillant ou aux agents de convivialité du Foyer Schaerbeekois :**

**0473 855 643 ou 0473 855 606**

Une solution pratique : les petites antennes rectangulaires qui peuvent être placées sur le balcon fixées à un pied sans dépasser la rambarde ou montées sur un support devant une fenêtre. •



## Charges 2012 : L'hiver a été rude, attention aux suppléments !



L'année 2012 a démarré par 15 jours de gel ininterrompu (fin janvier et début février), cela a considérablement augmenté vos consommations d'énergie.

Parallèlement, le prix du gaz a continué son évolution à la hausse (+15% en moyenne) et l'eau a aussi connu une petite augmentation, ce qui n'arrange rien !

Vous allez donc être nombreux à recevoir une facture importante de charges pour 2012.

Dans ce cas, votre provision mensuelle sera également revue à la hausse.

Pour rappel vos charges sont basées sur vos consommations personnelles et sur les frais d'entretien communs à votre immeuble ou complexe.

Vous trouverez le détail de ces différents postes sur votre décompte individuel.

**Si vous avez des questions, une permanence spéciale « charges » est à votre disposition tous les lundis et mercredis matins du mois de mai de 7h30 à 11h30.**

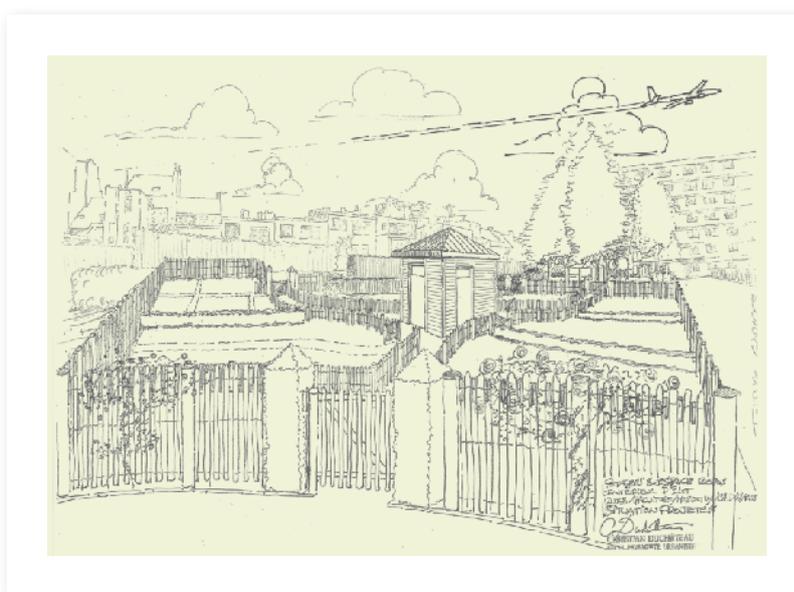
**Notre service social peut aussi vous recevoir le jeudi après-midi de 13 h à 15 h pour vous aider à établir un budget et définir un plan de paiement réaliste en cas de supplément important. •**

## « Le jardin potager de l'Horloge »

**Création d'un nouveau jardin à Marbotin grâce au Contrat de Quartier Durable Helmet.**



avant



Esquisses : Christian Duchâteau

après

**Ce jardin se situe en intérieur d'îlot entre le 680 chaussée de Haecht et le 70 rue Marbotin.**

C'est un bel espace vert qui incite au calme en pleine ville. Dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Helmet, grâce aux subsides régionaux et communaux, nous avons créé un espace potager à destination des enfants qui fréquentent les activités de notre partenaire l'Esperluète et des habitants désireux de cultiver une parcelle. Un système de récupération des eaux de pluie permettra aux jardiniers amateurs d'arroser leurs plantations tout au long de l'année.

Un espace de détente à l'intention des riverains est également aménagé avec une tonnelle en bois pour s'abriter et des bancs pour inciter les visiteurs à se poser et se rencontrer dans cet espace que nous avons voulu convivial et accueillant. Quelques arbres fruitiers apporteront dans le futur la matière première des confitures du jardin de l'Horloge !

**Inauguration prévue fin juin 2013 •**



## Le service comptabilité

Ce service composé de 4 personnes se charge de la gestion comptable et financière de notre société.

Étant moins en contact direct avec les locataires, il n'est pas très connu du public bien qu'il gère un élément essentiel de notre société: les finances.

Toutes les factures entrantes sont vérifiées et contrôlées par le service concerné avant d'être encodées, les frais de fonctionnement doivent être bien répartis pour le calcul des charges, les fournisseurs doivent être payés à heure et à temps...

Bref, un travail important mais peu visible de l'extérieur, sauf au moment du calcul des charges lorsque vous pouvez les rencontrer pour obtenir l'explication de votre décompte de charges annuel (voir page 3).

# « Ça se passe près de chez vous »

## Scharnaval 2013

Ce samedi 16 mars l'asbl Agissons Ensemble a perpétué la tradition en faisant défiler ses clowns dans une tempête de confettis! La bonne humeur et quelques rayons de soleil ont réchauffé les participants!



## Soupe au jardin 67



Afin de maintenir l'intérêt des habitants pour les potagers malgré le froid et l'hiver rigoureux, nos partenaires de l'Esperluète (école de devoir) et d'Espace Locataires (Projet de Cohésion présent sur Marbotin) ont organisé une soupe au jardin le 14 février avec l'aide du Kern Cabinet (animateur culinaire) 3 délicieuses soupes de légumes ont réchauffé enfants et riverains!

## Plaine de jeux à Evenepoel

Ce vendredi 29 mars nous avons eu le plaisir d'inaugurer avec l'asbl Evenepoel Bien Être et le Cocolo la nouvelle plaine de jeux pour les petits installée à Evenepoel.

Les jeux prévus pour enfant de 3 à 8 ans sont accompagnés de bancs pour permettre aux parents d'assurer la surveillance de leurs enfants.

